

LA FORMULE

Pourquoi choisir ce séjour ?

L'immersion chez le professeur permet de progresser rapidement en espagnol. Elle s'adapte à tous les niveaux et à tous les âges puisque le programme est entièrement taillé sur mesure en fonction des objectifs des participants : renforcement général, découverte culturelle, espagnol pour la vie quotidienne et les voyages...

Le professeur est sélectionné en fonction du profil du participant et de ses attentes. Il est important de nous préciser au moment de l'inscription d'éventuelles allergies ou restrictions alimentaires ou toute autre demande spécifique (fumeur etc...).

LES COURS

Une analyse de besoins linguistiques est réalisée en amont. Elle permet de définir concrètement vos attentes et donne au professeur des éléments précis pour construire un programme de cours sur mesure :

- renforcement grammatical,
- pratique soutenue de l'oral,
- vocabulaire spécifique lié à la vie quotidienne, au voyage,
- découverte de la culture espagnole (gastronomie, tradition, système éducatif et politique, architecture...)

Chaque semaine, vous suivez **10h de cours particuliers** avec votre professeur. Pendant les cours, le professeur propose systématiquement une remédiation lorsqu'il identifie une difficulté.

L'HÉBERGEMENT





Chez le professeur

1. Chambre individuelle
2. Salle de bain partagée
3. Pension complète
4. Wifi
5. Arrivée le dimanche après-midi, départ le samedi matin.



LE VOYAGE

L'organisation du voyage est à la charge des participants. Il faut prévoir une arrivée le dimanche après-midi et un départ le samedi matin.

Pour les participants mineurs, la réservation d'un accueil-transfert à l'arrivée et au départ est obligatoire. Des frais supplémentaires s'appliquent pour ceux qui voyagent en UM (mineur non accompagné).

LES FORMALITÉS

Pour les participants de nationalité française :

Pour les participants de l'Union Européenne :

- Passeport ou carte d'identité en cours de validité
- Tenez compte des délais d'obtention des documents, qui peuvent nécessiter jusqu'à 3 mois suivant les régions
- La non-présentation des documents requis pour le passage des frontières le jour du départ entraîne l'annulation du séjour sans remboursement.

La non-présentation des documents requis pour le passage des frontières le jour du départ entraîne l'annulation du séjour sans remboursement.

SI LE PARTICIPANT EST MINEUR, DES FORMALITÉS SUPPLÉMENTAIRES SONT IMPOSÉES :

SI LE PARTICIPANT EST MINEUR :

Pour les participants de nationalité française :

Selon les cas, 4 documents sont obligatoires

Document 1 : Passeport en cours de validité

Document 2 : [Formulaire CERFA d'Autorisation de Sortie du Territoire](#), obtenue en ligne, complétée et signée par le Responsable Légal habilité, imprimée, et remise au mineur voyageant. A télécharger ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>

Document 3 : Copie de la pièce d'identité du Responsable Légal ayant signé le formulaire d'AST (ocument 2)

Document 4 : Et, uniquement dans le cas où le Responsable Légal habilité, et le mineur voyageant, n'ont pas le même nom, une copie du Livret de Famille démontrant le lien entre ces 2 personnes.

Tenez compte des délais d'obtention des documents, qui peuvent nécessiter jusqu'à 3 mois suivant les régions

Les mineurs ont obligation de souscrire le service Accueil-Transfert à l'arrivée et au départ et leur responsable légal doit retourner à ASL le formulaire de Décharge de Responsabilité qui sera joint à la lettre de confirmation du séjour envoyée par ASL.

La non-présentation des documents requis pour le passage des frontières le jour du départ entraîne l'annulation du séjour sans remboursement.

FORMALITES SANITAIRES COVID-19

ASL attire votre attention sur l'obligation de respecter les contraintes sanitaires édictées par le gouvernement espagnol pour entrer en Espagne.

Vous trouverez sur ce site officiel les dernières informations à jour :

<http://www.exteriores.gob.es/Consulados/LYON/fr/Consulado/Paginas/Articulos/Entrée-Espagne-liaisons-France-Espagne.aspx>

La non-présentation des documents requis pour le passage des frontières le jour du départ entraîne l'annulation du séjour sans remboursement.

Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

A compter du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne pourra plus quitter le pays sans autorisation.

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : passeport
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport
- Formulaire CERFA signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale

Ce formulaire CERFA vous sera fourni par ASL dès la confirmation de votre inscription.

LES DATES ET LES PRIX

[Devis interactif](#)

Cours	Voyage	Prix
1 semaine 10h de cours + 10h d'activités par semaine	voyage individuel	1 725,00 €
1 semaine 10h de cours + 5h d'activités par semaine	voyage individuel	1 450,00 €
2 semaines 10h de cours + 10h d'activités par semaine	voyage individuel	3 450,00 €
2 semaines 10h de cours + 5h d'activités par semaine	voyage individuel	2 900,00 €

Frais d'hébergement

Caractéristiques

Chez le professeur

Pension complète

Chambre individuelle / Salle de Bains partagée

Prix

inclus

Options & prestations accessoires

Caractéristiques

Accueil-transfert

Assurance Multirisques (Médicale/Rapatriement PLUS Annulation avant le départ, RC) — Indemnité limitée à 6 000,00 €

Prix

200,00 €

à partir de 70,00 €

